Ministre de la Justice

M. Pius Kokouvi AGBETOMEY

Rue Yoti derrière le Palais de la justice

BP 3193

Lomé-Togo

Email: secretariat.ministre@sports.gouv.tg

Fax: (00228) 22 22 42 28

Monsieur le Ministre de la Justice,

En tant que membre/partisan de l’ACAT Italia (Action des chrétiens pour l’abolition de la torture), affiliée à la FIACAT (Fédération Internationale des ACAT) ayant statut d’Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits des Hommes et des Peuples, je vous écris pour vous faire part de ma vive préoccupation concernant

**la détention du citoyen togolais Jean-Paul Oumolou.**

Domicilié depuis 16 ans en Suisse, Jean-Pierre Oumolou aurait été arrêté le 4 novembre 2021 alors qu’il était en transit à Lomé. Apparemment battu au moment de son arrestation, il se serait retrouvé grièvement blessé à l’œil. Souffrant de plusieurs maux, ce n’est que dix jours plus tard qu’il a été autorisé à consulter un médecin. Gravement malade, il n’aurait pas eu accès à des soins médicaux suffisants depuis le mois de décembre 2021. Il souffre actuellement de douleurs thoraciques, de bouffées de chaleur dans tout le corps, de douleurs oculaires, d’un manque d’appétit ainsi que de douleurs abdominales sévères.

Ce n’est pas la première fois que M. Jean-Pierre Oumolou est arrêté pour des accusations qui semblent étroitement liées à ses activités militantes. Le 20 décembre 2004, il a été emprisonné pour avoir manifesté sur le campus de l’Université de Lomé, avant d’être libéré le 11 février 2005 avec l’aide de plusieurs organisations internationales et nationales de défense des droits de l’homme, dont l’ACAT-Suisse.

Parallèlement à ces faits, le frère de l’intéressé, M. Edem A. Oumolou, a déposé le 29 décembre 2021 une plainte auprès du Procureur de la République contre le capitaine MGBALE du SCRIC, qui aurait menacé de l’arrêter pour diffusion de fausses nouvelles concernant son frère.

Afin de protéger la liberté et la santé de Jean-Paul Oumolou, je vous exhorte donc à :

* **ordonner la remise en liberté de Jean-Pierre Oumolou;**
* **subsidiairement, veiller à ce que Jean-Pierre Oumolou ait accès à un médecin aussi souvent que nécessaire ;**
* **finalement, veiller à ce que la liberté et la sécurité d’Edem A. Oumolou, le frère de Jean-Paul Oumolou, soient garanties.**

En tant qu’État membre des Nations Unies, le Togo a adopté le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que les normes fixées par les Règles minimales normalisées pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). Ces textes protègent les droits de Jean-Paul Oumolou et de son frère et doivent être respectés par le Togo.

Je vous remercie de l’attention que vous accorderez à la présente.

Avec mes salutations distinguées,

***Copie****: Ambassade du Togo / 8 Rue Alfred ROLL 75017 Paris –France / Email:  france@ambassadetogo.org*